

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

Délibération

N° 20.044.1

En exercice 36
Présents 33
Votants 36
Pour 29
Contre 0
Abstentions 7

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX
USÉES**

EXERCICE 2019 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Date de la convocation : 25/06/2020

L'an deux mille vingt
Et le 1^{er} juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

33 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

**Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées – Exercice 2019 : affectation
du résultat**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 1612-20 et L. 2311-5 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 au budget annexe Collecte et Traitement des eaux Usées ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation ; qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire applicable au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'élève à **26 369,97 €**, que ce résultat excédentaire doit servir à couvrir le besoin de financement ;

Considérant que le solde d'investissement 2019 est de **-500 731,10 €** ;

Considérant que le résultat des restes à réaliser 2019 est de **1 306 489,45 €** ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par Marcelle COUDERC), Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. DÉCIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées, en 2020, comme suit :

-500 731,10 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté au D001.
26 369,97 € en résultat d'exploitation reporté au R002.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 de la Communauté de communes seront inscrits aux chapitres prévus à cet effet.

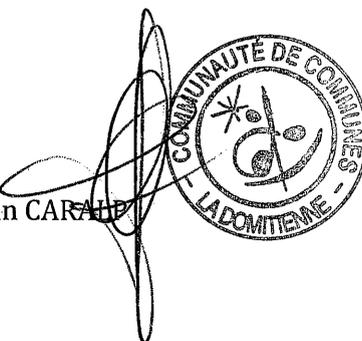
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARATTE

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps the official seal of the Communauté de Communes La Domitienne. The seal is circular with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LA DOMITIENNE' at the bottom. Inside the seal, there is a stylized logo featuring a sun, a tree, and a figure. The signature is written over the seal, partially obscuring it.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_04